

qu'en s'engageant dans une pareille voie, on commettait une monstrueuse erreur.....

.....

“Suivant moi, au lieu d'engager la municipalité à imposer de nouvelles taxes sur ces corporations religieuses, les citoyens devraient, au contraire, prier cette même municipalité de venir au secours de ces corporations, afin de les mettre en état d'augmenter, si possible, la somme de bien qu'elles produisent déjà, tout en libérant la municipalité et le gouvernement d'une foule d'obligations onéreuses auxquelles ces derniers seraient tenus, si ces corporations religieuses n'existaient pas.”

La citation qui précède suffit pour donner une idée exacte de l'objet de l'étude de M. LaRue Il a prouvé, d'une manière péremptoire, que ces institutions rendent gratuitement des services incalculables à la société, et que vouloir imposer des taxes sur les biens qu'elles possèdent et dont elles emploient les revenus à l'accomplissement de leurs œuvres de bienfaisance et d'éducation, est une mesure tout à fait impolitique.

J. - O. CASSEGRAIN.